

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID: 001-210101739-20250402-2025\_072\_DEC-DE

## DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet:

Fête de l'Oiseau du 30 mai au 1er juin 2025

Participation de la Ville au coût des animations organisées par

l'association « Les Chevaliers de l'Oiseau » (8.9)

Service:

Service culture, évènements et associations (NK)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique,

**VU** le devis n°2025-001 du 10 mars 2025 de l'association « Les Chevaliers de l'Oiseau » annexé,

**VU** le budget communal.

**VU** l'engagement comptable n° 25D-001593.

**CONSIDÉRANT** que l'association « Les Chevaliers de l'Oiseau » perdure la tradition en organisant la fête de l'Oiseau chaque année,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Gex prend en charge une partie des frais inhérents à l'organisation de la fête de l'Oiseau afin de maintenir la réalisation de celle-ci.

**CONSIDÉRANT** que la signature dudit devis, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

## DÉCIDE

DE SIGNER le devis précité pour un montant total de ₹540€ TTC.

Pour copie conforme, Fait à Gex, le 02 avril 2025

Le Maire

Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 0½ avril 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 0½ avril 2025.

